

LE PARTENARIAT D'INNOVATION

Pourquoi et comment utiliser ce nouveau type de contrat public

1 JOUR, 7 HEURES

MARCHÉS PUBLICS ET
PRIVÉS

CODE : MMP73

Objectifs de la formation

Appréhender le partenariat d'innovation, nouvel outil juridique permettant de faciliter la passation des marchés publics à visée innovante

Identifier les modalités de passation et d'exécution d'un partenariat d'innovation

Parmi nos formateurs

- BIDAULT Laurent
Avocat,
NOVLAW AVOCATS
- SIFFRE Pierre
Avocat Associé,
CABINET FSD

Public concernés

- Toute personne en charge de la commande publique

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 895,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 960,00 €HT

S'initier à cette nouvelle procédure et évaluer l'intérêt d'utiliser ce type de contrat

- Focus sur les changements et impacts apportés par le Code de la commande publique : article L. 2172-3 du code de la commande publique
- Mesurer le rôle essentiel de l'acquisition de solutions innovantes dans la qualité des services publics
- Quels objectifs et quels résultats attendus pour le partenariat d'innovation
- Intégrer les problématiques d'achat innovant (APAC) et de R&D
- Les conditions de recours au partenariat d'innovation

Faire le distinguo avec le dialogue compétitif

- Maîtriser la procédure de passation du partenariat d'innovation
- Négocier la procédure : publicité et mise en concurrence
- Que recouvrent le champ d'application et les modalités de la négociation : le processus de sélection des offres défini dans les différents articles référents du code de la commande publique
- Quelles sont les règles de confidentialité et de prise en compte du secret industriel et commercial

Réussir l'exécution du partenariat d'innovation

- La structuration du partenariat d'innovation : ses différentes phases prévues aux articles R.2172-23 à R.2172-25 du code de la commande publique
- Définir les objectifs à atteindre pour chaque phase du contrat
- Mettre en oeuvre les différentes phases et connaître les possibilités offertes à l'acheteur
- Comment gérer les droits de propriété intellectuelle

Dates

Classe virtuelle Paris

13/11/2024 13/11/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.